

## CONSEIL D'ADMINISTRATION du MARDI 16 MAI 2023

### COMPTE RENDU

<b>LOISEAU Simon</b> Président  CGT	<b>LHERBRET Philippe</b> Vice-Président Délégué  CGT	<b>BEAL Gilles</b> 1 <sup>er</sup> Vice-Président  CGT	<b>COULON Yves-Marie</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-Président  CFDT	<b>BENAMEUR Mehdi</b> 3 <sup>ème</sup> Vice-Président  Excusé FO	<b>BOUVIER Georges</b> 4 <sup>ème</sup> Vice-Président  CFE/CGC
<b>EPALLE Christophe</b> 5 <sup>ème</sup> Vice-Président  CGT	<b>ARNAUD Richard</b> Trésorier Général  CGT	<b>BOUCHET Jean-Luc</b> Trésorier Général Adjoint  Excusé FO	<b>FAUX Thierry</b> Secrétaire Général  Excusé CGT	<b>BOUILLET Laurent</b> Secrétaire Général Adjoint  CFE/CGC	<b>CHAVANNE Marc</b>   Excusé CFDT
<b>CLERVAUX Laetitia</b>   CGT	<b>DEPALLE Simon</b>   CGT	<b>DEVIDAL Philippe</b>   CGT	<b>DEVIGNAT Pascal</b>   Excusé CFDT	<b>ENCIZO Stéphane</b>   CGT	<b>GRANGER Pascal</b>   Excusé CGT
<b>INTORRE Catherine</b>   Excusée CFDT	<b>LARMANDE Alain</b>   CGT	<b>MEZRAG Kaoutar</b>   Excusé FO	<b>MOUNIER Ludovic</b>   Excusé CFDT	<b>PRESLE Jean-Luc</b>   CFDT	<b>VELTRI Isabelle</b>   CFDT

CGT : 9 / 12

CFDT : 3 / 7

FO : 0 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Soit un total de : 14 membres présents à l'ouverture de la séance.

Invité(s) présent(s) : M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L.

Ouverture de la séance à : 8h50

#### **ORDRE DU JOUR :**

Point n° 1 : APROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 25/04/2023

Point n° 2 : SUIVI BUDGETAIRE 2023

Point n° 3 : ENERGETICIENS SANS FRONTIERES  
*Présentation par M. Gilles AUZARY*

Point n° 4 : ACCORD MOYENS BENEVOLES  
*Répartition des heures d'un équivalent temps plein.*

Point n° 5 : Divers

Simon LOISEAU - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Il rappelle la venue de M. AUZARY vers 10h pour présentation du point n° 3 de l'ordre du jour.

Thierry FAUX – Secrétaire Général (CGT) est absent aujourd'hui, c'est donc Laurent BOUILLET – Secrétaire Général Adjoint (CFE) qui tiendra le rôle de secrétaire pour le présent Conseil d'Administration.

## POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 25/04/2023

Laetitia CLERVAUX (CGT) est absente de la salle de réunion lors du vote.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/04/2023				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	3	-	2

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

## POINT N° 2 : SUIVI BUDGETAIRE 2023



Suivi budgétaire au  
2023-04-30.xlsm

La parole est laissée à Richard ARNAUD – Trésorier Général pour le point budgétaire. Présentation du budget au 30 avril 2023 transmis par le service gestion RAL. Richard ARNAUD indique que divers points ont évolué depuis l'envoi du fichier. Il reprend les lignes dont le montant est signalé en rouge (solde négatif) et donne les explications correspondantes.

*Entrée en salle de réunion de Simon DEPALLE (CGT) à 8h55.*

*Le nombre d'administrateurs passe à 15 votants au lieu de 14 en début de séance.*

Les lignes budgétaires :

- 2106/xxxxx R02 – SLVie 05 – Permaculture au Coteau en mars 2023 = - 82,19 €  
*En cours de régularisation par le pôle gestion (chèque à l'encaissement)*
- 2204/xxxxx A01 – Section Danse Roanne cours de danse au TRANSVAL = - 50,00 €  
*Régularisation en cours, erreur d'imputation comptable.*
- 2204/xxxxx A02 – Section Danse Roanne sortie extérieure = - 920,00 €  
*En cours de régularisation par le pôle gestion (chèques à l'encaissement)*
- 2204/xxxxx A03 – Section Danse Roanne Thé dansant = - 819,21 €  
*En cours de régularisation par le pôle gestion (chèques à l'encaissement)*
- 2218/xxxxx A01 – Section Art Floral au CIVER = - 191,00 €  
*En cours de régularisation par le pôle gestion (chèques à l'encaissement)*

- 2355/xxxxx A05 – PASS Les ILEADES = - 610,50 €  
*Billetterie : régularisation au fil de l'eau au cours de l'année.*
- 2355/xxxxx R03 – SLVie 05 Sortie match de rugby = - 1 599,58 €  
*En cours de régularisation par le pôle gestion (chèques à l'encaissement)*
- 245/xxxxxx A04 – Natur'Sport week-end ski et raquettes = - 1 981,00 €  
*Le trésorier s'interroge sur le solde négatif. Des encaissements sont en cours mais malgré tout, une différence apparaît de 215 € ; il va questionner le service TSA et donnera une explication aux élus lors du prochain Bureau ou CA.*
- 246/xxxxxx P04 – Pensionnés seniors Roanne – Sortie 4 jours S-Pierre la mer = - 11 388,71 €  
*En cours de régularisation par le pôle gestion, les règlements interviennent.*
- 263/xxxxx A04 – Section informatique – Fonctionnement CIVIER = - 100,74 €  
*Déjà évoqué, il s'agit d'une impasse budgétaire réalisée. Le club informatique a investi dans du matériel par anticipation pour profiter d'une promotion. Sera régularisé sur le prochain suivi budgétaire probablement.*
- 41016/xxxx E02 – SLVie 02 Match ASSE = - 200,00 €  
*L'activité est en cours, la régularisation sera faite à la suite.*
- 410401/xxxx E01 – SLVie 02 – PADEL shot St-Etienne = - 1 700,00 €  
*Le trésorier a interpellé le service TSA afin de savoir s'il s'agit d'une erreur d'imputation ou un problème de rentrée des fonds. Il reviendra sur le sujet ultérieurement pour explications auprès des élus.*
- 41081/xxxx A01 – Dotation GEOSE = - 7 900,00 €  
*Comptablement, la dotation GEOSE est débitée en une seule fois sur l'année, d'où un montant négatif important. Cependant, la dotation est versée au GEOSE en 4 fois. Lorsque l'impasse réalisée sera saisie, la ligne redeviendra à la normale.*
- 665021/xxx ELU – Contrat entretien CMCAS Loire (incendie, clim, espaces verts) = - 345,89 €  
*Correspond au prorata du compte de la sté REY (climatisation) dont le contrat est à cheval sur l'année 2023/2024.*
- 6650222/xxx PRO – Prestation nettoyage locaux CMCAS Loire PRO = - 546,35 €
- 6650231/xxx ELU – Loyers CMCAS Loire ELU = - 5 805,57 €
- 6650231/xxx PRO – Loyers CMCAS Loire PRO = - 21 924,63 €
- 6650233/xxx PRO – Eau, gaz, électricité CMCAS Loire PRO = - 18,91 €
- 665050/xxx ELU – Photocopieur ELU = - 415,64 €
- 665050/xxx PRO – Photocopieur + Affranchissement PRO = - 3 314,07 €  
*Les lignes ci-dessus correspondent à des refacturations entre le Territoire et la CMCAS Loire. Rien d'anormal.*

Après énumération de toutes les lignes budgétaires, Richard ARNAUD demande si l'un des administrateurs a une question particulière ?

Intervention de Christophe EPALLE au sujet de la ligne d'activité « concert SHAKA PONG » et remplacée par le concert « HK & Les Saltimbanks » qui a eu lieu samedi 6 mai. Richard ARNAUD indique que l'intitulé de la ligne va être corrigé et apparaîtra correctement sur le prochain suivi budgétaire.

Il a également demandé à Léa MASROUBY – Assistante Séjour Activité, que soit complété le tableau du suivi budgétaire avec les éléments manquants que le service TSA doit normalement compléter (dates de réalisation des activités, prévisions et explications diverses).

Jean-Luc PRESLE demande pourquoi sur la ligne budgétaire du Festival des Energies SOULAC il n'apparaît encore aucune info sur des frais sans doute déjà engagés ?

Explications données par Simon LOISEAU : à ce jour, environ 230 à 240 inscriptions sont enregistrées (sachant que la CCAS de Lyon (non adhérente) a réservé 15 entrées au prix de 75 €). Des frais ont bien sûr déjà été engagés (hors bus géré par la CCAS au niveau national).

Richard ARNAUD intervient pour préciser que la ligne d'activité FESTIVAL DES ENERGIES SOULAC présente un solde positif de 11 639 € à ce jour. Effectivement, certaines dépenses n'ont pas été réglées (bracelets notamment) car non facturées par la CCAS. Les factures fournisseurs interviendront surtout après l'activité, en juin, juillet.

En dernier lieu, Richard ARNAUD rappelle le dossier sinistre « vol rue des Acières » dans les locaux de la CMCAS. Il explique qu'il a rencontré cette semaine l'expert de notre assurance. Concernant le vol d'argent liquide dans la caisse, le service gestion du Territoire souhaite que soit soumis au vote des membres du Conseil d'Administration, le passage en charge exceptionnelle du solde du montant en caisse au 31/03/2023, soit la somme de 541,52 €.

<p><b><u>VOTE</u> : Suite au vol de la caisse durant le cambriolage de la CMCAS Loire en avril dernier LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE LE PASSAGE EN CHARGES EXCEPTIONNELLES DU SOLDE EN CAISSE AU 31/03/2023 : SOIT LA SOMME DE 541,52 euros</b></p>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	10	3	-	2

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Intervention de Jean-Luc PRESLE : concernant la voiture volée, avons-nous des nouvelles de l'expertise ?

Simon LOISEAU : étant donné la valeur du véhicule (4000 €) et le coût des travaux de réparation (11000 €), la voiture est mise à la casse. Elle était en location : le contrat avait été pris par la CCAS Lyon auprès d'ARVAL.

Intervention de Isabelle VELTRI : au sujet du coffre-fort qui a été ouvert, qui détient le code d'ouverture ? Est-ce qu'il y est stocké certains documents importants ? Est-ce qu'il y a obligation d'avoir une somme d'argent dans le coffre ?

Richard ARNAUD : dans le coffre sont déposés, hormis la somme de 50 € d'ores avant, les chèques en attente d'encaissement (locations et cautions), le chéquier de la CMCAS, les pouvoirs bancaires donnés aux élus, les cartes d'entrée Les Iléades, les bracelets SOULAC (toujours présents après l'effraction).

Il précise qu'il n'est pas obligatoire d'avoir une somme d'argent dans le coffre.

Le code d'ouverture du coffre a été changé et seuls Richard ARNAUD (Trésorier), Simon LOISEAU (Président) et Thomas DI STEFANO (service gestion) ont aujourd'hui le code d'ouverture.

Richard ARNAUD et Simon LOISEAU indiquent aux administrateurs que des demandes de devis ont été faites auprès du Territoire pour le projet d'installation de moyens de détections (alarmes, caméras) le dossier est en cours d'étude.

### POINT N° 3 : ENERGETICIENS SANS FRONTIERES



Présentation projet  
- écoles KGBV Inde \

Simon LOISEAU explique que la présentation à venir du projet de l'association Energéticiens sans Frontières a pour but d'obtenir un avis favorable de la CMCAS Loire, afin qu'ensuite il soit présenté à la CCAS à Montreuil pour demande d'attribution d'une aide.

La parole est laissée à M. Gilles AUZARY. Celui-ci se présente et explique sa mission. M. BIOLET qui l'accompagne se présente à son tour.

Sur écran est diffusé un document « Energies Sans Frontières à LUMLA et à KANGTENG en Inde ».

Le projet porté par ENERGETICIENS SANS FRONTIERES a pour but l'installation de panneaux photovoltaïques dans 2 écoles et internats (200 enfants actuellement).

Budget : 70 à 80 000 €.

Mrs AUZARY et BIOLET sont présents ce jour car ils recherchent des partenaires pour mener à bien leurs opérations.

Christophe EPALLE : est-ce que ESF a contacté la CCAS pour l'organisation de voyages, type solidaire ?

M. AUZARY explique que les moyens d'hébergement sur place sont très sommaires (lit en bois, eau à la source) et qu'il serait très difficile d'attirer des personnes n'ayant pas conscience des conditions d'accueil sur place.

Christophe EPALLE : l'intérêt est de faire connaître l'association.

Simon LOISEAU reprend la parole pour faire part de l'attenué de ESF vis-à-vis de la CMCAS. Il s'agit d'une démarche d'accompagnement du projet, voir la construction d'un séjour solidaire. Il espère que le Conseil d'Administration sera d'avis de soutenir le projet.

M. AUZARY : les gens sur place sont très pacifiques, ils ont peu mais s'en contentent. Ils sont curieux de découvrir « l'extérieur ». Les jeunes seront sollicités pour être formés à l'installation et à la maintenance.

Jean-Luc PRESLE : il y a quelques années, la CMCAS avait soutenu financièrement l'association Electriciens sans Frontières. Etant donné la situation économique de la CCAS aujourd'hui, il pense difficile de soutenir financièrement l'association ESF.

Simon LOISEAU : une aide peut non seulement être financière, mais également matérielle (don de fournitures scolaires par exemple).

Rémy DAVID : le Conseil d'Administration doit se prononcer aujourd'hui et donner seulement un avis favorable ou défavorable, conforme aux orientations de la CMCAS. C'est la CCAS qui à la suite validera ou pas le projet qui lui sera présenté par ESF.

Mrs AUZARY et BIOLET terminent leur présentation et quittent la salle de réunion.

Le projet est soumis au vote des membres du Conseil d'Administration.

<b>ENERGETICIENS SANS FRONTIERES</b> <b>Pour un avis favorable de la CMCAS Loire</b> <b>Pour la transmission du dossier de présentation d'un projet à la CCAS</b> <b>Concernant «l'électrification de 2 collèges en INDE »</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	10	3	-	2

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Intervention de Richard ARNAUD : il pourrait y avoir à la suite de l'avis favorable, une demande de budget pour soutien du projet par la CMCAS Loire.

#### **POINT N° 4 : ACCORD MOYENS BENEVOLES**

Simon LOISEAU rappelle le nouvel accord « Moyens Bénévoles » entré en vigueur et valable sur la période 2023/2029.

La CMCAS Loire n'a plus qu'un équivalent temps plein.

Il est demandé aujourd'hui au Conseil d'Administration de se prononcer par un vote, sur la répartition de cet équivalent temps plein, qui peut être soit :

- 1) Laisser en l'état en un équivalent temps plein.
- 2) Soit divisible en 2 : par exemple un mi-temps pour le président et un mi-temps pour le trésorier.

Cela veut dire également que si cet équivalent temps plein est dédié au président uniquement, il n'y aura plus de trésorier ni de secrétaire général.

Cependant, l'organisation majoritaire (CGT) utiliserait son pot fédéral pour compléter les heures des 2 mi-temps et ainsi obtenir un équivalent temps plein.

Simon LOISEAU propose aux administrateurs présents de répartir l'équivalent temps plein attribué selon le nouvel accord MB, en un mi-temps président et un mi-temps trésorier.

A ce jour, et selon l'ancien accord MB :

- Le Président est à temps plein.
- Le Trésorier est à mi-temps.
- Le Secrétaire Général est à mi-temps.

A l'avenir, selon de nouvel accord MB, nous pouvons :

- 1) Laisser l'équivalent temps plein au Président dans son intégralité.
- 2) Laisser l'équivalent temps plein au Trésorier Général.
- 3) Répartir : 50 % au Trésorier Général et 50 % au Secrétaire Général.

*Suspension de séance à 9h35 à la demande de l'organisation CFDT.*

*Reprise de séance à 9h40.*

Pas de commentaire de l'organisation CFDT en reprise de séance.

La CGT propose alors la répartition de l'équivalent du temps plein, en 50% pour le Trésorier Général et 50% pour le Président.

Cette proposition est soumise au vote des membres du Conseil d'Administration.

**VOTE : REPARTITION DE L'EQUIVALENT TEMPS PLEIN ATTRIBUE  
SUITE A L'ACCORD MOYENS BENEVOLES 2023/2029 :  
1 MI-TEMPS POUR LE TRESORIER GENERAL  
et 1 MI-TEMPS POUR LE PRESIDENT**

	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION		3		
POUR	10		-	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

## **POINT N° 5 : DIVERS**

Simon LOISEAU indique que lors du prochain CA, les administrateurs devront se positionner sur les règles d'attribution des budgets « voyages » et « séjours ».

### **➤ PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA PLAQUE – LOCATION AUX BENEFICIAIRES**

Autre sujet qui sera mis en débat et sur lequel les administrateurs devront se prononcer lors du prochain Conseil. Le Président a été sollicité par le Président de la CMCAS DDA (Drôme Dauphiné Ardèche) pour que soit réalisé un état des lieux du patrimoine immobilier de la plaque et mis à disposition des bénéficiaires. Question ? Chaque CMCAS est-elle d'accord pour mettre à disposition ses locaux aux bénéficiaires de la plaque Rhône Alpes ?

Lyon a déjà répondu favorablement à cette demande.

Simon LOISEAU a répondu quant à lui, qu'une réponse de la CMCAS Loire sera rendue après son Conseil d'Administration du mois de juillet.

Il est bien entendu que les conditions de mise à disposition des locaux resteront propres à chaque CMCAS.

Isabelle VELTRI demande s'il sera fourni aux administrateurs un détail des locaux des autres CMCAS ?

Remy DAVID – Chef de Cabinet prend la parole pour indiquer que les renseignements figurent déjà sur les sites internet de chaque CMCAS. Pour information, DDA met déjà ses locaux à disposition des bénéficiaires des autres CMCAS.

Simon LOISEAU : les principes de fonctionnements actuels resteront applicables pour notre CMCAS, notamment au niveau des tarifs.

### **➤ ASSEMBLEE GENERALE des CMCAS**

Le nouvel Accord Moyens Bénévoles prévoit des détachements pour les délégués de SLVie. Les détachements sont en code S7 uniquement pour les délégués (cependant, ce code n'est pas reconnu par certains employeurs).

Important ! Le remplacement d'un délégué ne peut plus être fait au-delà d'un mois avant la date de l'AG de CMCAS.

*Pause à 9h57.*

*Reprise de séance à 10h12.*

Les représentants de l'association ENERGETICIENS SANS FRONTIERE entrent dans la salle de réunion (voir POINT N° 3 ci-dessus).

### ➤ PERMANENCES DES PROFESSIONNELS

Il a été organisé dernièrement une réunion de travail entre Jean-Louis GROBEL (DIT), Bruno BARDE (Assistant TCP) et les Techniciens Conseils et Promotion de la CMCAS LOIRE, dont le thème était l'analyse de la situation actuelle du service.

Un point a été fait, notamment sur les permanences tenues sur les sites de Firminy et Roanne

Les changements suivants sont envisagés :

- Roanne : changement du jour de permanence : le mardi de 8h30 à 15h30 (au lieu du mercredi actuellement).
- Montbrison : la permanence actuelle a lieu le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois ; le ressenti des TCP est qu'il faudrait modifier l'amplitude horaire : commencer à 7h30 le matin.
- Firminy : la permanence actuelle a lieu le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois. Même chose que pour Montbrison, il faut modifier l'amplitude horaire : 7h30 à 11h30.

Concernant la CMCAS Loire : l'amplitude horaire qui avait été mise en place, le mardi en journée continue n'est pas utile. Elle sera supprimée.

La CCAS réalise 2 journées d'informations par an pour les bénéficiaires, à l'occasion de la distribution des catalogues vacances. Les TCP souhaiteraient ce jour-là, la présence d'un professionnel et d'un élu.

Sur le secteur de Roanne : pour la période du 15 juillet - 15 août : plus d'utilité de permanences sur la période de congés des bénéficiaires. Idem pour la période de Noël.

Christophe EPALLE : souhaite que s'il y a un changement d'horaire des permanences, qu'on soit assurés que les pros seront bien couverts sur la période (assurance).

### ➤ COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER 2024

Les membres de la C.C.F. 2024 (Commission de Contrôle Financier) seront désignés lors de l'AG du 15 juin prochain. Simon LOISEAU rappelle aux organisations, qu'elles doivent prévoir à cette occasion, la présentation de leurs candidats.

### ➤ CONSEIL D'ADMINISTRATION – INFO LIEU DES REUNIONS

Isabelle VELTRI : pourrions-nous avoir l'information du lieu des réunions du C.A. afin que l'on s'organise en amont ?

Simon LOISEAU lui répond que pour les membres du secteur Roannais, il avait été convenu que certaines réunions du conseil se déroulent à mi-distance de St-Etienne.

Le prochain CA se déroulera à LEZIGNEUX comme aujourd'hui, les prochains à Roanne.

Il est également évoqué la mise en place du minibus pour tous les CA.



➤ DOMAINES & DOMAINES

Rappel des prochaines dates de livraisons et recommandations quant au respect des horaires de récupération des commandes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et clôture la séance.

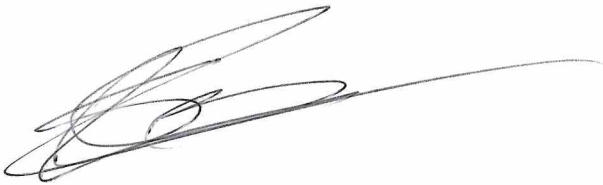
**FIN DE SEANCE : 11h23**

**PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LE JEUDI 6 JUILLET 2023**

(Lieu : LEZIGNEUX)

**Le Président de la CMCAS Loire  
Simon LOISEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Simon Loiseau", written in a cursive style.

**Le Secrétaire Général Adjoint  
Laurent BOUILLET**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Laurent Bouillet", written in a cursive style.